

Bonjour,

Cette année encore, SPORTSQUÉBEC coordonnera quatre (4) programmes d'assistance financière. Un texte explicatif sur les différents programmes est disponible, sur notre page internet au menu « Programmes », section « bourses aux athlètes » à l'adresse suivante : <http://www.sportsquebec.com/pages/programmes-de-bourses.aspx>

En complément d'information, voici ce que vos athlètes et vous, en tant que responsable de votre fédération, aurez à faire :

Chaque athlète doit:

- Créer son propre compte avec son adresse courriel personnelle et un mot de passe à l'adresse suivante.

<https://www.energik-sportsquebec.com/athlete>.

- Ceux qui ont déjà rempli le formulaire en ligne depuis 2015 doivent reprendre leur compte déjà existant.
- Compléter toutes les sections du formulaire en ligne incluant l'ajout du bulletin scolaire à l'adresse suivante :

<https://www.energik-sportsquebec.com/athlete>

La date limite est le 27 septembre 2019.

Notez que les formulaires incomplets ne seront pas retenus. Seulement les athlètes retenus seront contactés par les fondations respectives.